



**Séance extraordinaire du conseil municipal
2 décembre 2021 à 19 h 30
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
M. Jacques Gariépy, maire
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale
Mme Geneviève Dubuc, conseillère municipale
M. Luc Martel, conseiller municipal
Mme Carole Viau, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1** Ouverture de la séance
 - 1.1** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2** Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2** Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1** Entérinement d'octroi de contrat – Fourniture de végétaux 2022 - Appel d'offres 2022-TP-01 - Engagement de crédit pour une période excédant l'exercice financier en cours
 - 2.2** Entérinement de contrat - Station pluviométrique - Engagement de crédit pour une période excédant l'exercice financier en cours
 - 2.3** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 220-2022 fixant les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2022
 - 2.4** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 473-2022 fixant les taux et les tarifs de la taxation pour l'exercice financier 2022
 - 2.5** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 474-2022 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2022
 - 2.6** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 549-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la réfection de la station de surpression Lafleur - RETIRÉ
- 3** Varia

4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-12-564 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Martel et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2021 soit adopté, en retirant le point suivant :

- 2.6 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 549-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la réfection de la station de suppression Lafleur

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-12-565 2.1 ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE VÉGÉTAUX 2022 - APPEL D'OFFRES 2022-TP-01 - ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR UNE PÉRIODE EXCÉDANT L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

ATTENDU la réception des offres, le 12 novembre 2021, pour la fourniture de végétaux pour l'année 2022, suivant un processus de demande de prix;

ATTENDU que la Ville a reçu deux offres, dont une jugée non-conforme;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions réglementaires et administratives prévues au *Recueil des lignes directrices en matière de gestion contractuelle et de contrôle des dépenses*, le montant du contrat le rend admissible à un octroi de gré à gré;

ATTENDU QUE les dépenses découlant de ce contrat seront faites lors de l'exercice financier 2022;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le Service des travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal prend acte de la recommandation de Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie, quant à l'octroi de gré à gré du contrat d'approvisionnement pour les végétaux 2022, à Jardinor Enr., pour un montant total estimé à 51 776.92 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal autorise que la dépense pour la fourniture de végétaux pour l'année 2022 soit payée à même l'exercice financier 2022.

2021-12-566

2.2 ENTÉRINEMENT DE CONTRAT - STATION PLUVIOMÉTRIQUE - ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR UNE PÉRIODE EXCÉDANT L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

ATTENDU la résolution 2021-06-367, laquelle autorise notamment l'acquisition, l'installation et le plan d'entretien annuel d'une station pluviométrique pluie/neige pour le Service des travaux publics et génie au montant de 25 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non-affecté;

ATTENDU que le prix soumis par l'entreprise *JFSA Ressources hydriques et environnement* est au montant de 28 200 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE le montant de la dépense respecte le seuil de dépense pouvant être approuvé par un fonctionnaire, conformément au *Recueil de lignes directrices en matière de gestion contractuelle et de contrôle des dépenses*;

ATTENDU que la durée du contrat engage le crédit de la Ville pour une période qui excède l'exercice financier en cours;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à l'entreprise *JFSA Ressources hydriques et environnement* pour une période excédant l'exercice financier en cours, soit pour une durée de trois ans;

QUE le conseil municipal autorise que la différence entre le montant prévu pour la dépense, tel qu'autorisé par la résolution 2021-06-367, et son coût réel, soit un montant de 3 200 \$, soit payé à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

2021-12-567

2.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 220-2022 FIXANT LES TARIFS EN MATIÈRE D'URBANISME POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 220-2022 fixant les tarifs en matière d'urbanisme pour l'exercice financier 2022* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-12-568

2.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 473-2022 FIXANT LES TAUX ET LES TARIFS DE LA TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 473-2022 fixant les taux et les tarifs de la taxation pour l'exercice financier 2022* sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-12-569

2.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 474-2022 FIXANT LES TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur *Règlement 474-2022 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2022* sera présenté lors

d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

**2.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 549-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT
UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA STATION DE
SUPPRESSION LAFLEUR - RETIRÉ**

3 VARIA

2021-12-570 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unaniment résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 35.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice
des Services juridiques